Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040862026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DÉLIBÉRATION
N° CM 04/086/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 30 juin 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, M. Aurélien TEDESCO, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Gilles ROUILLON, Mme Marie-Anne JANNIN qui donne procuration à Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry PALLIER qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Caroline DOUX qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marine FOUQUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE

- **Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) – Rapport d'activité 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2531-12 et L 2531-14

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le dispositif du FSRIF exposé ci-dessous :
Instauré depuis le 1er janvier 1991, le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France de plus de 5 000 habitants supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.
Il s'agit d'un dispositif de péréquation horizontale permettant une redistribution des richesses entre les communes de la Région d'Ile-de-France.
Le montant de son enveloppe est déterminé chaque année par la loi de finance initiale.
Pour 2025, cette enveloppe a été maintenue à un niveau de 350 M€.
Les communes de la Région Ile de France peuvent être contributrices ou bénéficiaires.

Mis en ligne le 03/07/2026 à 13h54
REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260630-CM040862026

Chaque année, bien que cette recette ne soit pas affectée à des dépenses particulières en application du principe de non-affectation des dépenses et des recettes, il est possible d'identifier plusieurs actions rendues possible par ce fonds que les maires des communes bénéficiaires doivent présenter dans le cadre d'un rapport sur les actions entreprises en regard des besoins sociaux de la population.

Vu l'arrêté du Préfet de Région en date du 30 juin 2025 portant notification des attributions du FSRIF pour les communes du département de l'Essonne pour l'année 2025 soit 160 461 € pour la commune d'Ollainville,

Vu l'article L2351-16 du CGCT précisant que le maire d'une commune bénéficiaire du FSRIF au cours de l'exercice précédent, doit présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et les conditions de leur financement,

Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel précisant l'utilisation de l'attribution du FSRIF au cours de l'exercice 2025 (joint en annexe).

Entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Adjointe au Maire, qui demande à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette communication,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité du FSRIF pour l'année 2025.

Le 2 juillet 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

Pour le Maire, par délégation,
Marine FOUQUET
Première Adjointe au Maire

MAIRIE D'OLLAINVILLE (ESSONNE)